



Assemblée générale  
Conseil de sécurité

Distr.  
GENERALE

A/48/437  
S/26494  
24 septembre 1993  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

ASSEMBLEE GENERALE  
Quarante-huitième session  
Points 34 et 35 de l'ordre du jour  
LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT  
QUESTION DE PALESTINE

CONSEIL DE SECURITE  
Quarante-huitième année

Lettre datée du 22 septembre 1993, adressée au Secrétaire général par  
le Représentant permanent de la Thaïlande auprès de l'Organisation des  
Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'une déclaration publiée le 10 septembre 1993 par le Gouvernement thaïlandais au sujet de l'accord intervenu entre l'Organisation de libération de la Palestine et Israël sur l'autonomie limitée de la bande de Gaza et de la ville de Jéricho en Cisjordanie (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre des points 34 et 35 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Nitya PIBULSONGGRAM

ANNEXE

Déclaration du Gouvernement thaïlandais en date du 10 septembre 1993  
au sujet de l'accord intervenu entre l'Organisation de libération de  
la Palestine et Israël

1. Le Gouvernement royal thaïlandais se félicite d'apprendre que les pourparlers sur la paix au Moyen-Orient, auxquels la Thaïlande a apporté son appui dès le début, ont abouti à un accord préliminaire entre Israël et l'Organisation de libération de la Palestine.
2. Le Gouvernement royal thaïlandais espère que cet accord fera sensiblement avancer l'ensemble du processus de paix au Moyen-Orient et en favorisera l'aboutissement dans les meilleurs délais, afin que la paix et la prospérité règnent de nouveau au Moyen-Orient.
3. Le Gouvernement royal thaïlandais forme le voeu que cet accord historique débouche sur d'autres accords qui soient acceptables pour toutes les parties intéressées, afin qu'une paix durable et sans problèmes résiduels puisse être conclue.
4. Le Gouvernement royal thaïlandais applaudit aux efforts inlassables et aux nobles sacrifices consentis par tous ceux qui ont permis que cet accord devienne réalité.
5. Le Gouvernement royal thaïlandais exhorte toutes les parties à accorder un appui sans réserve à cet accord de paix afin de l'inscrire dans la durée et dans la pratique.
6. Le Gouvernement royal thaïlandais suivra de près l'évolution de la situation et appuiera sans réserve le processus de paix par tous les moyens pacifiques à sa disposition.

-----